

**ARRETE MODIFICATIF FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
A L'EXAMEN PROFESSIONNEL DONNANT ACCES AU GRADE
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
AVANCEMENT DE GRADE
SESSION 2026**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Vu le décret n° 2011-1881 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 modifié le 14 janvier 2026, portant ouverture de l'examen professionnel donnant accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe par avancement de grade,
- Vu l'arrêté du 29 avril 2026 fixant la liste des admis à concourir à l'examen professionnel donnant accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe par avancement de grade,
- Considérant que Messieurs EHRISMANN Antoine et LEMERET Fabrice ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite et n'ont donc pas complété leur dossier d'inscription à l'examen professionnel donnant accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe par avancement de grade,

ARRETE

Article 1er : La liste des candidats admis à prendre part aux épreuves de l'examen professionnel donnant accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe par avancement de grade est établie comme suit.

Article 2 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté est :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- transmis auprès des Centres de Gestion parties au schéma interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la région Grand Est et Bourgogne Franche Comté.

Fait à Châlons en Champagne

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN,

Patrice VALENTIN

Signé électroniquement par : Le président
Date de signature : 11/06/2026
Qualité : Signature des PDF par le président



CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Liste des candidats admis à concourir

Spécialité : ARCHIVES

NUMERO DU CANDIDAT	NOM	PRENOM
1	COURBES né COURBÈS	Loïc Jean
2	CURTI née POCHINOT	Augustine
3	MEERSDAM née MEERSDAM	Catherine

Nombre de candidats : 3

Spécialité : BIBLIOTHEQUE

NUMERO DU CANDIDAT	NOM	PRENOM
4	BIELLI	Cécile
5	BRISMALEIN née BRISMALEIN	Laurence
6	DEFFIEUX	Delphine
8	ETTER née BOEHM	Roxane
9	GAUDINET née POUZOU	Nathalie
10	GONSETTE	Jean Philippe
11	L'HOTE née L'HOTE	Pauline
12	LEFEBVRE née TRIGALET	Aurore
14	LISCHKA	Marie
15	LO VOI	Maud
16	MANGIN née DAUTEL	Perine
17	MILLE-LEQUIEN née MILLE	Valérie
18	SELVA née JONCKHEERE	Karine
19	SPRUNCK	Stéphanie

Nombre de candidats : 14

Spécialité : MUSEE

NUMERO DU CANDIDAT	NOM	PRENOM
20	ABRAHAM	Julien
21	CRAMPON né CRAMPON	Samuel
22	DAVAL née DAVAL	Lorraine
23	LAROCHE née FLAMENT	Martine
24	MARLOT née MARLOT	Fanny
25	MATHÉ née MATHÉ	Amélie
26	SKIERKOWSKI née BONY	Mylene
27	STEINER	Nicolas

Nombre de candidats : 8